

L'église de Saint-Julien-Molin-Molette

De l'an 1000 à nos jours

16. octobre
1596

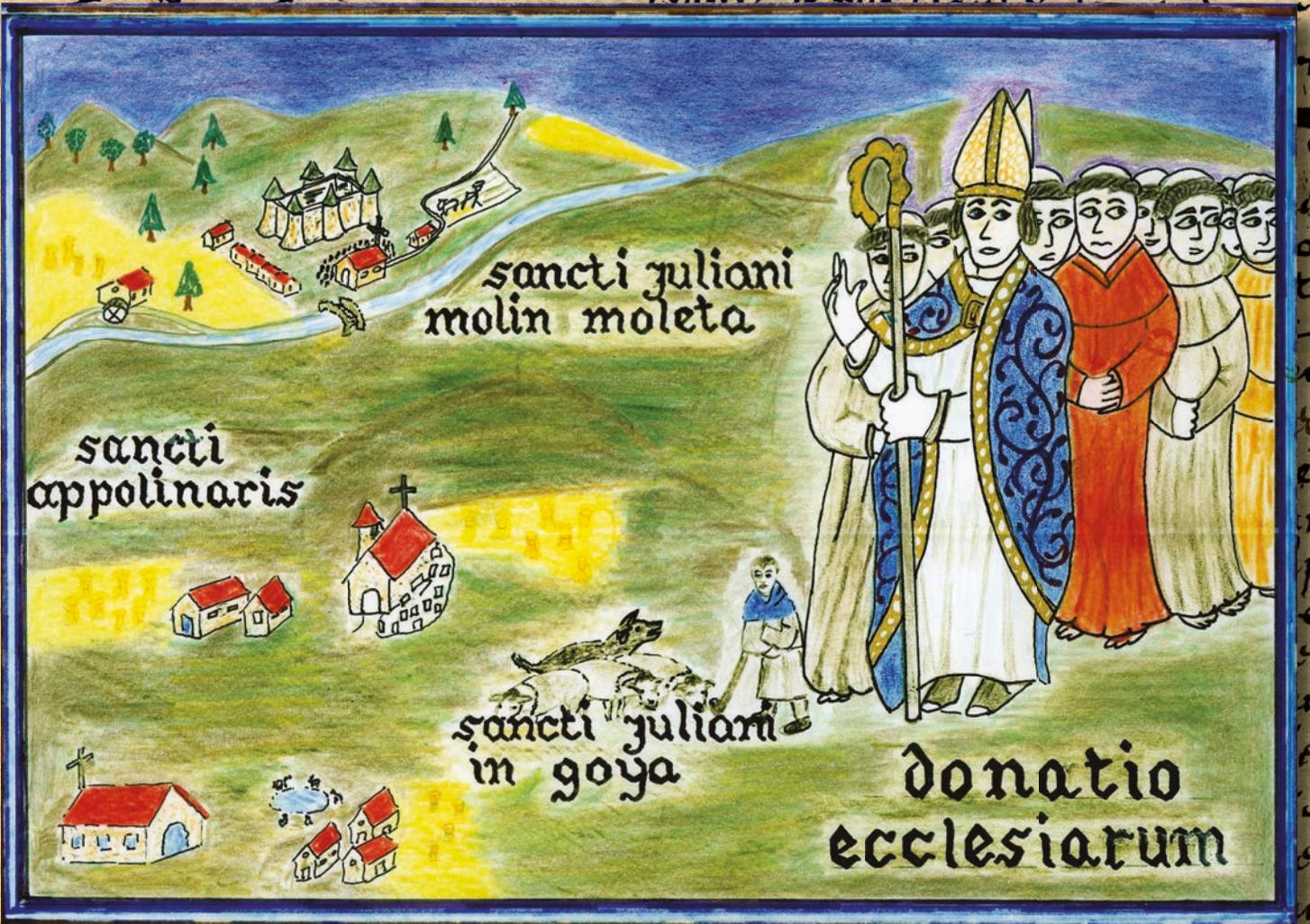
Generalité
doux deniers



de Lion
pour sceulle

258

Donation Paillé par



En moyen faire construire, & ériger Un clocher en lad
Salut au monde & de la terre des cloches d'icelle qui sont

Syndicat d'Initiative du Val du Ternay

Contact : 04 77 51 55 42 - 04 77 51 51 11 - artmolette@free.fr

L'église de Saint Julien Molin Molette

De l'an 1000 à nos jours

La plupart des paroisses du Vivarais autour d'Annonay sont organisées dès l'an 1000. Presque toutes les églises appartiennent d'abord à des seigneurs qui les restituent ensuite aux autorités ecclésiastiques.

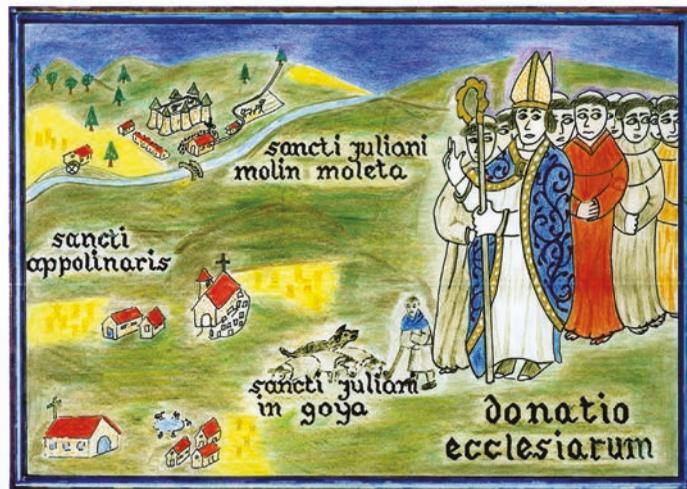
Une église, ou au moins une chapelle existait déjà à Saint Julien comme le prouvent les documents de l'époque, en particulier le cartulaire de Saint Sauveur en Rue. L'église actuelle construite à partir de 1555 est agrandie une première fois vers 1650 et une seconde fois en 1828 pour prendre son aspect actuel. Une tour, dite d'Harenc, détruite la même année, adossée au chœur côté Ternay, servit pendant 81 ans de clocher.

Au Moyen-Âge

L'église de Saint Julien est au XII^e siècle propriété des Archevêques de Vienne. Vers 1090, lorsque Gui de Bourgogne, Archevêque de Vienne (futur pape Calixte II) vient en personne consacrer l'église du prieuré de St Sauveur il fait don à ce dernier des églises de Saint Julien, de Saint Apollinaire (Saint Appolinard) et de Saint Julien en Goye (Savas). Une bulle du pape Clément IV en 1267 confirme ces donations qui assurent au Prieuré le patronage de ces églises, c'est-à-dire le droit d'y nommer les curés, mais avec obligation de leur assurer les revenus nécessaires pour l'exercice de leur ministère.

En 1328 : excommunication des paroisses et paroissiens de St Julien Molin Molette et Saint Julien en Goye parce qu'ils n'ont pas payé leurs dîmes au recteur de Saint Sauveur. Le conflit qui avait été porté à la cour du pape Jean XXII qui résidait en Avignon fut réglé 4 ans plus tard.

On ne connaît ni la forme, ni les dimensions de l'église primitive. Simple chapelle du château ayant le titre de paroisse ou déjà église, on sait qu'elle possédait quatre cloches qui seront réutilisées par la suite.



"Sachent ceux présents et à venir que, moi, Gui, archevêque de Vienne..."

La Tour d'Harenc Elle sert de clocher pendant 81 ans



Construite en 1408 par Antoine de Harenc, seigneur de la Condamine, avec l'autorisation de Gastonet de Gaste, seigneur de Saint Julien et de Lupé, cette tour carrée était située côté Ternay et s'est retrouvée adossée à la première chapelle (à gauche) du chœur de l'église après la reconstruction de cette dernière en 1555. Haute de 4 étages et sans doute de dimensions équivalentes au clocher actuel, elle servait d'habitation et fut rachetée vers 1590 par Marguerite de Gaste, dame de Saint Julien Molin Molette, Lupé, Montrond et autres places et seigneuries. Le 16 octobre 1596 (sous le règne d'Henry IV) cette dernière fait don de la partie supérieure de la Tour "jusqu'à construction d'un nouveau clocher" considérant que l'église de Saint Julien "est tellement desnuée de moyens, et les paroissiens d'icelle pas le moyen de guérir ce trouble qu'ils n'ont eu moyen faire construire et ériger un clocher pour y mettre et ériger les cloches".



Les quatre cloches de l'église antérieure à 1555 y furent installées. Elles y demeurèrent jusqu'en 1677, date de construction du clocher actuel. En 1730, les biens du seigneur de Lupé furent vendus et la Tour acquise

par le Prieuré de Saint Sauveur pour y loger des Pères Jésuites de Tournon. La partie haute de la Tour fut démolie et la partie restante fut appelée "la maison des Pères". Pendant la Révolution, elle est vendue à J.J Corompt, moulinier à Saint Julien, qui la cède à la municipalité en 1828. Elle est alors détruite après 420 ans d'existence, et ses pierres utilisées pour le dernier agrandissement de l'église.

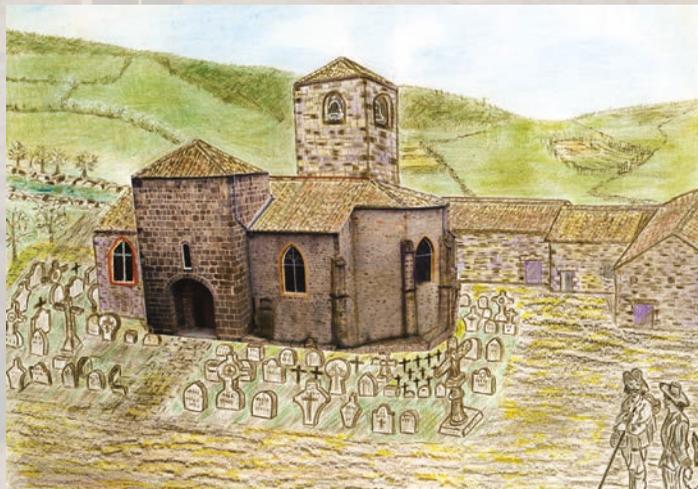
L'église



Sur les restes de l'Eglise primitive, la nouvelle église est construite à partir de 1555 comme l'atteste l'inscription gravée en haut du portail de l'entrée latérale. Elle comprend alors le chœur et quatre chapelles (huit actuellement) et une amorce de clocher (sur moins de dix mètres).

Vers 1650, un premier agrandissement est effectué (deux chapelles) et en 1677, la construction du clocher, décidée en 1672, est terminée. On peut y installer les quatre cloches sauvées en 1555 et installées depuis 81 ans dans la Tour d'Harenc. Pendant la Révolution, l'église est fermée au culte (de 1791 à 1802) et aurait servi d'entrepôt.

Enfin, en 1828, lors du dernier agrandissement, l'église prend sa forme actuelle. Les pierres de la Tour d'Harenc, détruite la même année, sont en partie utilisées pour cette construction. Pour terminer, en 1851, la tribune est installée, comme le dit l'Abbé Chaland dans ses mémoires " afin de suppléer à la petitesse de l'église".



L'église vers 1650

Les cimetières

A Saint Julien, comme on avait coutume de le faire dès les premiers siècles du christianisme, le cimetière était implanté autour de l'église.

Lors de la reconstruction ou des agrandissements de l'église, les inhumations y étaient difficiles, aussi un second cimetière appelé "le Vieux" ou "le Grand" fut créé Montée de la Croze et un troisième à l'emplacement de l'ancienne école. Avant la Révolution, on enterrait encore dans l'église les prêtres et les nobles.

Ces trois cimetières seront utilisés conjointement jusqu'à la création de celui actuel en 1850.

L'église de Saint Julien Molin Molette

De l'an 1000 à nos jours

L'histoire des cloches de l'église est mouvementée. Des quatre cloches récupérées en 1555 il n'en reste aucune. Fêlées un jour d'orage en 1777, le jour de l'armistice de 1918 ou fondues en canons à la révolution de 1789, elles sont progressivement remplacées.

Au début du 20^e siècle la construction d'une nouvelle église est envisagée mais le projet, très onéreux, est abandonné. En 1947 et 1968 l'intérieur de l'église subit d'importantes transformations. Enfin dans les années 1990 la plus ancienne sacristie est détruite, dégageant les contreforts de l'église et les alentours de l'édifice sont aménagés avec création de la place aux 6 Fontaines.

Les cloches



De nos jours l'église est équipée de 6 cloches, dont une datant de 1816, deux de 1926 et trois de 1961. Leur poids s'étale de 130 à 900 kg.

On ne connaît pas l'histoire des cloches avant 1555 ; on sait simplement qu'au nombre de quatre, elles avaient été sauvées de la destruction de l'église primitive. Après reconstruction de l'église, deux de ces cloches sont installées sur une structure en bois placée à l'extérieur, puis les quatre en 1596 dans la partie supérieure de la tour d'Harenc où elles resteront jusqu'à la construction du

nouveau clocher en 1677.

Progressivement ces cloches seront remplacées, l'une (censée éloigner l'orage) en 1777 "rompue un jour de mauvais temps par des jeunes gens qui sonnèrent le tocsin avec tant de rudesse et de maladresse qu'ils la cassèrent", deux autres en 1816 (trois cloches ayant été fondues en canons pendant la révolution) et enfin une dernière en 1926 fêlée le jour de l'armistice de 1918. En 1961 a été installé un carillon électrique.



Les vitraux



Réalisés vers 1855 à Saint Galmier, les vitraux actuels du chœur représentent, de gauche à droite : Saint Mathieu avec un ange, Saint Jean avec un aigle, Saint Jean-Baptiste, le Christ, Saint Pierre avec un coq, Saint Marc avec un lion et Saint Luc avec un taureau.

On connaît peu de choses sur les vitraux antérieurs sinon ce qu'en dit l'Abbé Chaland dans ses mémoires en 1852, où il décrit le vitrail central où brille un soleil peint sur verre avec des anges et des rayons qui en jaillissent.



Une nouvelle église ?

Dès 1909, la construction d'une nouvelle église est envisagée, des plans sont établis et des dons recueillis. De style roman (?), selon les documents de l'époque, elle aurait pu accueillir 1200 personnes et aurait mesuré quarante mètres de longueur et vingt mètres de largeur. "A ceux qui seraient inquiets", dit *Les Echos de Saint Julien* de 1911 "sur le sort de leurs dons, nous pouvons leur donner l'assurance que les précautions les plus minutieuses seront prises pour les préserver d'une spoliation quelconque". L'argent reçu fut donc placé dans une banque lyonnaise. Mais la banque fit faillite. Après beaucoup d'hésitations, ce projet estimé à un million de francs de l'époque, somme considérable, fut abandonné.



Transformations intérieures au XX^e siècle



En 1947, l'intérieur de l'église subit d'importantes transformations : suppression de la tribune dite "des chanteuses" au dessus de l'entrée latérale, des 14 tableaux des stations du chemin de croix et des stalles du chœur. Des bancs remplacent les chaises.

Toute l'église est repeinte en blanc, faisant disparaître les frises ornant les arcs et les arêtes des voûtes ainsi que le ciel étoilé du chœur.

En 1968, la table de communion en fer forgé est retirée et l'autel en marbre blanc, datant de 1784, remplacé par l'autel actuel. Le tabernacle, classé, est transféré dans la chapelle du Sacré Cœur.

L'intérieur de l'église avant 1947

Derniers aménagements

En 1946-47, le plancher en bois de châtaignier datant pour certaines parties des années 1775 et couvrant la totalité du sol de l'église, sauf le chœur, est remplacé par des dalles de pierre, du béton et du carrelage. Lors de ces travaux, de nombreux ossements sont mis à jour sous la tribune confirmant l'existence autour de l'église d'un cimetière. A la même époque, le clocheton ornant la façade principale est mis en place.



Destruction de la sacristie

Au début des années 1990, les alentours de l'église sont aménagés. La sacristie la plus ancienne construite en 1674 est détruite ainsi que quatre maisons situées rue Vieille, permettant un large accès à ce qui va devenir "l'espace aux six fontaines", inauguré le 10 juillet 1993.

Enfin en 2008, la réfection de l'ensemble de la toiture du clocher de l'église est réalisée.

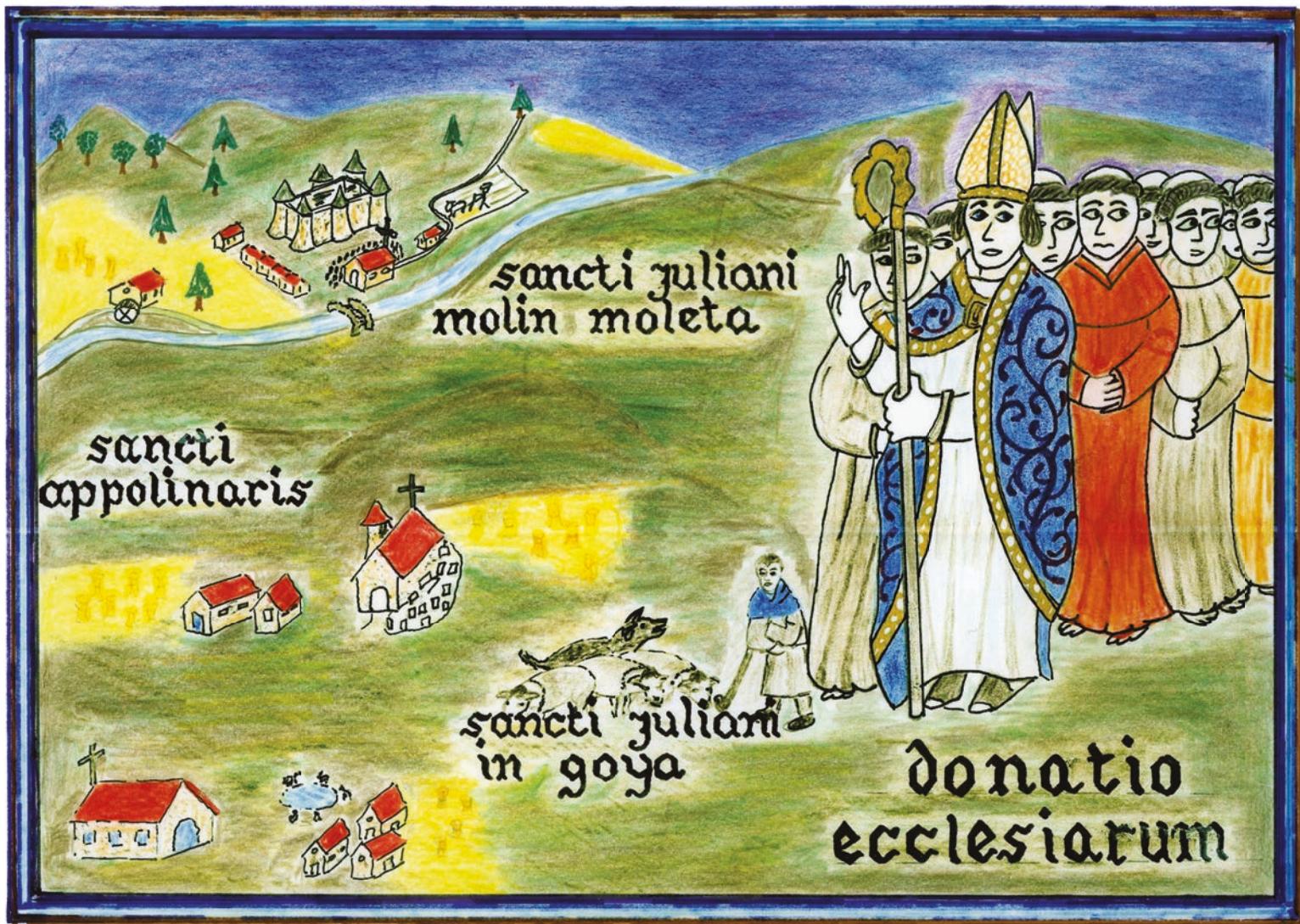


Fin du 11^e siècle

Acte de la donation des églises de St Julien Molin Molette, St Appolinard et Savas

Cartulaire de St Sauveur en Rue

Sciunt tam praesentes quam posteri quod ego, Guido, archiepiscopus Viennae, cum consecrarem ecclesiam Sancti Salvatoris, donavi Deo & Sancto Roberto et monachis praesentibus & futuris ad locum Sancti Salvatoris ecclesiam Sancti Juliani Molimoletani, & illas de Sancto Apollinare & Sancti Juliani de Goye, & confirmavi eis ecclesiam Sancti Martini de Burdiniaco & Vanosco cum appenditiis suis & capellam de castello Argentavo & ecclesiam de Burgo. Hoc donum laudaverunt canonici Sancti Mauriti, scilicet Siebodus, decanus; Richardus Clavel, archidiaconus, Ademar Fillonus & Girbertus, archipresbiter, Petrus de Milleu & Guido Blanc & caeterii omnes, & tale modo ut quod modo possidet ecclesia Sancti Salvatoris in ecclesiis supradictis vel in antea acquirere potuerit, habeat et teneat absque calumnia jure perpetuo. Testes hujus donationis, supradicti clerici, qui signa nominum suorum, subscribere jusserunt. S. Siebodi, decani. S. Richardi Clavel. S. Ademari Fillonis. S. Gilberti, archipresbiteri. S. Hugonis, prioris, qui hoc donum a domino archiepiscopo recepit & a praescriptis cleris. S. Gasti, monachi. Boso hanc cartam scripsit.



« Sachent ceux présents et à venir que, moi, Gui, archevêque de Vienne, lorsque j'ai consacré l'église de Saint-Sauveur, j'ai donné à Dieu & à Saint Robert & aux moines présents & à venir au lieu de Saint-Sauveur, l'église de Saint-Julien Molin-Molette & celles de Saint-Appolinard & de Saint-Julien de Goye & je leur ai confirmé l'église de Saint-Martin de Burdignes & de Vanosc avec leurs dépendances & la chapelle du château d'Argental & l'église de Bourg[-Argental]. Les chanoines de Saint-Maurice [de Vienne, c'est-à-dire le chapitre cathédral], à savoir Sibod, doyen, Richard Clavel, archidiaque, Adémar Fillon & Gilbert, archiprêtre, Pierre de Milleu & Gui Blanc & tous les autres, ont approuvé ce don, & de telle sorte que les biens ainsi possédés par l'église de Saint-Sauveur dans les susdites églises ou dont elle a pu faire antérieurement l'acquisition, elle les possède et les détienne en droit à perpétuité et sans contestation. Témoins de cette donation, les susdits clercs, qui ont demandé à souscrire de leurs noms. S. [abréviation de *signum*, signature de] Siebod, doyen. S. Richard Clavel. S. Adémar Fillon. S. Gilbert, archiprêtre. S. Hugon, prieur [de Saint-Sauveur], qui a reçu ce don du seigneur archevêque et des susdits clercs. S. Gaston, moine. Boso a rédigé cette charte. »

Donation de la Tour de Harenc

à la paroisse de St Julien Molin Molette
par dame Marguerite de Gaste

le 16 octobre 1596

16. octobre
1596

Generalité
doux deniers

de Lion

25



pour sceulle

Donaõn Passé par

haute & puissante dame, dame
Margueritte Segastie au proffict
de parrochien de S^t Julien
molinmollette,

Tout ceux qui cez pñtre vdront, Nostre Anne
Comte d'Orléans, marquis de Bange, baron de Chateaufort
chev de l'ordre du Roy cappitaine de cinquante hommes
d'armes de six ordon^{ces}, son Bailly & paye Comte &
ressort de forestz scauoy s'aidon^{ce} que poarduan Jean
Roussel no^r royal de S^t Julien molinmollette aud^{re} paye
soubz^{ne}, & en pñce dea tñmoins aprea nommez, Establie
& constituée en s'ap^{re} sonne haute & puissante dame, dame
Margueritte Segastie dame de S^t Julien molinmollette Supp^{le}
Montrond, & aucte placee & seigneurie, laq^{le} moue de
devotion, Et p^o le zele quelle a a l'augmentaõ de l'Eglise
catholique apostolique & romaine, Considervant l'ex Ruines
& demoliõ de l'Eglise par l'Injure dea guerre civile
passée, notamment de l'Eglise parrochiale d'ud^{re} S^t Julien
laq^{le} est tellement deñuée de moyne, Et l'ex parrochiale
d'icelle par le moye dea guerre & troublee, quilz n'ont
eu moye faire construire, & eriger Un clocher en lad^e
Eglise, p^o y mettre & eriger l'ex clocher d'icelle, qui sont
steuee au dessus la grande & principale porte de lad^e
Eglise en p^{er}il eminent, & en danger de se casser et
rompre: A Cell^e cause lad^e dame de son bon gre p^uve
s'anche et lib^{er}ale Volonté, & autrement cas ainzy
faire luy plait, p^o elle & l'ex siene a l'advenie a donne
& par cez pñtre donne baillie & a l'aitte du tout de
maintenant et a p^{er}petuite par donaõn p^{er} simple

Et Irrevocable faictz entre Vifz et atoujours Valable
en lad' Eglise de S^t Julien molinmollette et au dictz
parroissien d'icelle pnt acceptant et rendant
lad' dame tant p^o eux que les autres parroissiens
Messire Noel Brojat p^{re}, Andre Aubert no^u royal
Et Jacques Bodin dud' S^t Julien. / Assavoir
le hault estage et Edifice plus proche du comest
d'une Cou^{ve} quarree situee dans la ville dud'
S^t Julien joignant lad' Eglise du costé de Vent.
De matin le Cimetiere d'icelle Eglise. / De Bize
la rue appelée du Coffin. / Et de sou^s la maison
de Jean Sabrier Une cou^{ve} entre deux. Avec son
autres plus vraye confinée appartenant et dependant
quelconque, par son haut et puissant Seigneur
Messire Aymard de Savoie de Mirillon quand
vint chef de l'ordre du Roy capp^u de cinquante
hommes d'armes de son ordon^{ne} Seigneur et Baron
de Bressieu et autres places et Seigneurie may
de lad' dame, acquise avec icelle dame duatrice de
noble Andre Savoie s^u de la Condamine, pour
faire et bigner au hault estage d'icelle Cou^{ve}
Juger au planche de l'autre estage descendant en
bas Un clocher, pour y mettre et faire six cloches
de lad' Eglise et parroisse, Retenant et redonnant
lad' dame son autres estages et demourant de lad'
Cou^{ve}, son apparence et appartenances, / Auquel
estage par elle donne comme dict est l'on entendra
par une porte estant en l'occlus dud' costé de Vent. /

fic

Generalité

de Lion

259

douze deniers

pour feuille

Regardant sur la nef de lad' Eglise, Dame que l'on puisse entrer pour le service d'ud' Clocher, ny qu'on aucun usage par l'ee avec Estagere de lad' Couv. Le com'ent de laquelle l'yd' parroiciens s'vont tenuer maintenant a l'entretenu a l'ivoir a propre co'iste a dependre, A la repava'on duquel l'ad' Dame ny l'ee Successeur ne s'vont en aucune maniere que ce soit tenuer contribu't, Somant le susd' Estage sans aucune charge a service taillee ne avec. / Et aussi a la charge a condition que la, Et quand elle a l'yd' Successeur s'voit par cy aprax construire a edifier un au' Clocher en lad' Eglise propre commode a suffisant a pierre a bois po' y mettre et s'leud' l'yd' clocher, L'ou s'va p'vider a loisible rep'ndre a Jouir d'ud' hault estage cy dissua' donne' par lad' dame, Elle s'ert dissaisie d'entier, sy on a saisy a Inu'ctu lad' Eglise de parroiciens, L'ee mettant d'yecluy en bonne vraye reelle, actuelle corporelle possession saisine de Jouissance, laquelle l'ee pouront perdre quand bon leur sambleva, Et Inquira a ce la confession tenuer en leur nom & non autrement, Avec constituo' a procu'r, transla'on a signevie, propriete, possession a avec clause' requise a necessaire. Et po' faire l'Innu'cion aux p'tes requise de lad' dame a fait a constituo' l'ee procu'r g'naux

Speciaux & Irrevocabl'es en nre Siege du Bourg
Assanow. M^{re} Andre Royde, Charles
Martinel, Pierre Fouquet, & toutz les ances
procheinz d'iceluy audict Siege, Ausquelz elle
a chacun d'eulz, elle a donne plain pouvoir
de faire tout ce que aud' ead' sera requise &
convenable, Et toutainsy qu'elle avoit
ou faire pourroit si prud'homme & en p'personne
elle y estoit encores que le ead' requist
mandement plus special. / Promettant
ladicte dame donatrice par ses foy & serment
de son corps par elle presté sur les sainctz
evangiles de dieu, Et soubz obligation
hypotecque expresse de toutz & chacunes
ses biens, meubles, Immeubles, droictz
nomz, raisons, & actions qu'elle a
soubzmyse aux courz royalle de France
Et a toutes autres de ce Royaume
ce que dessus & cy dessus est & contenu
Avoir agre garde & observance, sans
jamais y contraindre en aucune
maniere que ce soit, A peine de toutes
despendz, dommages & Intrestz,
Renonçant en ce faisant a toutes
Requies a ce contraire, Mesmes

260

Au droit de Wellesan, Et à toute
autres droitz Introduictz pour
le frumier, & en leu faveur
Et au droit disant generalle
Renonciation non Valow sans l'espcciale
En témoin a quoy, Nous Bailly
Susnommé le seel royal dudict
Baillage avons commandé mettre
aux présentes qui furent faictes
& passées au Chastreau dudict
Saint Julien le Sizième Jour
Du mois d'octobre L'an Mil
Cinq cents quatre Vingtz & Six
Seize avant midy, Lesdents
Noble Laurence De Brizy amirwan
a Conissien, Jean Gerbat de
Bananay, Valentin Mangier
Du lieu de Bouttevede & Bassigny
Témointz lesquels, Ladict
Dame Donatrice & Acceptante
ont signé La minute des
présentes. / Expedie au profit

De ladicte Eglise & Paroissienne
par moy notaire royal soubs signe
Recepuant Rousset

L'AN Mil Cinq centz quatre Vingt
dixsept, Et le vingthuitiesme Jour
du mois de Janvier En Jugement
de ladicte cour, Et pardevant Nous
Jaquier Rochette Conseiller du
Roy Lieutenant general de Justice
M^{re} Chaulre Martin Procureur
des Eaux & Paroissienne de l'Eglise
Saint Julien molin molitte, lequel
a presente la Judicte donation
& Requie la Publication &
Insinuation d'icelle suivant l'ordon^{ee}
En presence de Gabriel Sytre
procureur de ladicte Dame lequel suivant
la procuration portee par ladicte
donnation a consenty & consent a
ladicte Insinuation, Surquoy Nous
Lieutenant general Juddict, Apres avoir
faict faire lecture d'icelle donation
Avoir ordonne quelle sera Insinuee

Et enregistrée au liure à papier ²⁶¹
du greffe de l'Indinuation de did' siege
l'edictz an de l'ou

Extrait de l'ou de l'edict de
Indinuation de l'ou de l'ou de l'ou
royal en l'ou de l'ou de l'ou de l'ou
l'ou de l'ou de l'ou de l'ou de l'ou

De l'ou de l'ou de l'ou de l'ou


Généralité de Lion
12 deniers pour feuille
16 octobre 1596.

Donation passée par haute et puissante
dame Marguerite de Gaste, au proffict
des parroiciens de Saint-Julien-Molin-
Molette.

A tous ceux qui encore présentement vivront, Nous, Anne Comte d'Urfé, marquis de Beaugé, baron de Chateaumorand, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes, son Bailly des pays Comté et ressort du Forestz, scavoir faisons que: par devant Jean Rousset, notaire royal de Saint-Julien-Molin-Molette au dict pays, soussigné, et en présence des tesmoins cy après nommés, s'est establie et constituée en sa personne haute et puissante dame, dame Marguerite de Gaste, dame de Saint-Julien, Lupé, Montrond et autres places et seigneureries; laquelle mue de dévotion et pour le zèle qu'elle a à l'augmentation de l'Eglise catholique, apostolique et romaine; considérant les ruines et démolitions des églises par l'injure des guerres civiles passées, notamment de l'Eglise parroiciale du dit St-Julien, laquelle est tellement dénuée de moyens; et les parroiciens de celle-ci à la suite des guerres et troubles, qu'ils n'ont pas le moyen de faire construire et ériger un clocher en la dite église, pour y mettre et ériger les cloches de celle-ci qui sont suspendues au-dessus de la grande et principale porte de la dite Eglise en péril imminent, et en danger de se casser et rompre:

A ces causes, la dite dame de son bon gré, pure, franche et libérale volonté a donné et par ces présentes donne, baille et délaisse, maintenant et à perpétuité par donation pure, simple et irrévocable faicte entre vifs et pour toujours valable en la dite Eglise de St-Julien et aux dicts parroiciens de celle-ci présentement acceptant et remerciant la dite dame, tant pour eux que pour les autres parroiciens: Messire Noel Grojat, prestre, André Aubert, notaire royal, et Jacques Godin, du dict Saint-Julien.

La dite dame donne assavoir: le hault estage et édifice plus proche du toit d'une tour quarrée située dans la ville du dit Saint-Julien, joignant la dite Eglise du costé du vent du matin le cimetièrre de cette église; de bise, la rue appelée de Coffin; de soir, la maison de Jean Sabrier, une cour entre deux. Laquelle tour avec autres appartenances et dépendances, avait été acquise de Noble André Harrenc, seigneur de la Condamine, par la dite dame donatrice et son mari haut et puissant seigneur: messire Aymard François de Meulhon, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes, seigneur et baron de Bressieu et autres places et seigneureries, pour faire ériger au dit hault estage de cette tour jusqu'au plancher de l'autre estage descendant en bas, un clocher pour y mettre les cloches de la dicte Eglise de la parroice; retenant et réservant, la dicte dame, les autres estages de la dite tour. Les dicts parroiciens seront tenus de maintenir et entretenir le dict estage à leurs propres dépens. A la réparation duquel, la dite dame ny ses successeurs ne seront en aucune manière que ce soit tenus de contribuer; donnant le dict estage sans aucune charge.

Et aussi à la charge et condition, qu'elle ou ses successeurs, quand ils feraient construire et édifier un autre clocher en la dite Eglise, il leur sera permis et loisible de reprendre et jouir du dit hault estage cy dessus donné par la dite dame.

Passé au château du dict Saint-Julien, le 16 octobre 1596, avant midy. Présents: Noble Laurent de Grizy, demeurant à Génissieu, Jean Gerbat de Chavanay, Valentin Maugier du lieu des Bouttières en Bassigny.

(Extrait des Archives paroissiales de St-Julien-Molin-Molette).





L'église vers 1650 :
premier plan : amorce du clocher actuel,
arrière plan : la tour de Harenc



1674 : commande du nouveau clocher

9^e bre
1674

Prix fait du Clocher de S^t Julien molin^{re}

341 Paravant le no^u royal soubz^z ^{no} Pardonnettes établie
342 Claude Antony mauguillev tant en son nom que de Jean
343 Flachez aussi mauguillev, Andre Flachez, Andre Guillot
344 de la prelagide et Estienne Montagnu, consulz l'apute
345 amir de la parocelle de S^t Julien suivant le pouvoir qu'ilz
346 leu en ont donne par ach^t d'assamblee Ilz ce fait,
347 que au nom d'ice haur^z dix parocellere de Graix, Colombin
348 et Villette, et hameau d'Esteyser, Ausquels Ilz promettent
349 faire ratiffier ces pntes d'une part. / Et Jean Jamet
350 maistr^e maçon dud^t S^t Julien d'au^tre part, Lesquelles
351 parties ont fait et font l'ice paches et convention
352 suivantes. Sçavoir que led^t Jamet a promise comm^e
353 Il promet par ice pntes de faire dans l'Eglise parociale
354 dud^t S^t Julien Un Clocher dans l'Endroit ou il a de ja
355 de commance, Et sur ce qui est batty de la hauteur de
356 dix toises a compté de Rez de chaussee Juguier en hault
357 Et sera led^t Clocher carre, Et de la longueur qui est
358 commancee. / Le comble sera a quatre egoustz, comble
359 de thuilice creusé de Rossillon, Au dessus dud^t Comble
360 Il y aura Un dosme souteru par quatre pilliers
361 qui sera comble de thuilice plattre viduissier, Et led^t
362 quatre pilliers vintur de Arblanc. Tontes l'ice muraille
363 dud^t Clocher seront de pierre de taille Juguier au
364 toict de l'Eglise, Et le suplus apibre commun
365 et a chaux et sable; Les quatre Chantiers seront
366 aussi de pierre de taille a Vire Bayette avec l'ice
367 contrechantier. / Il y aura deux Estager a ch^un
368 d'iceux Aplanchis de gros planche. / Les Baffroy
369 ou l'ice clocher seront suspendu de C&Sne
370 ala forme de celui du Bourg argentat. / A chaque
371 face dud^t Clocher Il y aura Un double Anctrage,
372 Lequel aura trois piéds de largeur, Et sept piéds
373 de hauteur, / Et entre led^t deux Anctres Il y aura
374 un Noyau de pierre de taille, Et trois Ouallier
375 a chaque face au dessus d'ice Anctres. / Led^t Clocher
376 sera entouvé de deux Cordons de pierre de taille
377 al'endroit l'plus commun. / Les marches du degre
378 dud^t Clocher seront toutes de pierre de taille. / Les
379 degres sera au dehors de lad^e Eglise, et comble de thuil
380 creusé de Rossillon. / L'ancienne Arcade en dedans
381 de lad^e Eglise suivant vo^u led^t Clocher sera comp^{te}

1674 : commande du nouveau clocher (transcription)

Voici le marché du prix-fait :

« Pardevant le notaire royal soubzigné personnellement establis Sr Claude Anthony, marguiller, tant en son nom que de Jean Flacher, aussi marguiller, André Flacher, André Guillot, de la Prélagière et Estienne Montagner, consulz la présente année de la parcelle de St-Julien, suivant le pouvoir qu'ilz leur en ont donné par acte d'assemblée sur ce faict, que au nom des habitans des parcelles de Graix, Colombier et Vilette, et hameau d'Eteyses, auquelz ilz promettent faire ratifier ces présentes, d'une part. Et Jean Jamet, maître-maçon dud' St-Julien, d'autre part. Lesquelles parties ont faict et font les pactes et conventions suivantes : Sçavoir, que ledit Jamet a promis comme il promet par ces présentes de faire dans l'Église parroiciale dudit St-Julien un clocher dans l'endroit où il y a déjà esté commencé, et sur ce qui est basty de la hauteur de 10 toises à compter du rez-de-chaussée jusques en haut. Et sera le dit clocher carré et de la longueur qui est commencée.

Le couvert sera à quatre égoutz couvert de thuyles de Rossillon. Au-dessus dudit couvert il y aura un dosme soutenu par quatre pilliers revestus de fer blanc. Toutes les murailles dudit clocher seront de pierre de tailhe jusque au toit de l'église, et le surplus à pierre commune, et à chaux et sable. Les quatre chantiers seront aussi en pierre de tailhe à une harestre avec les contre-chantiers. Il y aura deux estages, à chacun d'iceux un plancher de grosses planches. Les baffroys où les cloches seront suspendues seront de chesne à la forme de celui de Bourg-Argental. A chaque face dudit clocher il y aura un double fenestrage, lequel aura trois piedz de largeur et sept piedz de hauteur, et entre lesdites deux fenestres, il y aura un noyau de pierre de tailhe et trois ovalles à chaque face au-dessus desdites fenestres. Ledit clocher sera entouré de deux cordons de pierre de tailhe à l'endroit le plus convenant. Les marches du degré dudit clocher seront toutes de pierre de tailhe. Ledit degré sera en-dehors de ladite esglise et couvert de thuyles creuses de Rossillon. L'ancienne arcade en-dedans de ladite esglise servant pour ledit clocher sera rompue et en sera faicte une autre en berceau conformément à celle de la chapelle du Saint Rosaire, qui est vis-à-vis ; sera tenu de monter les cloches sur le baffroy et les mettre en estat de sonner ; fera une porte de chesne doublée et couverture de même bois avec des clous en pointe de diamant, qui ferme avec une grosse serrure à double ressort et garnie de grosses barres de fer au bas dudit degré. Toutes les murailles dudit clocher seront battues dehors de chaux autant vive que se pourra, fera faire quatre canaux de fer blanc double avec deux gros thuyaux pour recevoir l'eau des quatre égoutz du couvert dudit clocher, et la jeter hors du couvert de l'esglise, et ou lesdits canaux et thuyaux cousteraient au-delà de cinquante livres, le surplus sera payé par lesdits habitans.

Tout ce qui est dessus ledit Jamet promet rendre faict et parfaict de la feste de Toussaintz prochain en un an. Et pour cet effet fournir tous les matériaux, comme chaux, pierre, sable, aix, cloux, fer, bois et généralement tout ce qui sera nécessaire pour ladite construction en sorte qu'il ne manque aucune chose, et de mettre les clefs en mains des marguillers, qui seront en charge dans ladite paroisse. Et ce moyennant le prix et somme de mil neuf centz livres : laquelle somme sera payée par lesditz consulz et habitans de la paroisse de Saint Julien audit Jamet à mesure échue.

Et a esté convenu entre lesdites parties que si les consulz et habitans desdites parcelles de Graix, Colombier, Vilette et hameau d'Eteyses, dépendans de ladite paroisse de St-Julien se voudraient rattifier le présent prix faict dans quinze jours, ce que lesdits consulz et marguillers promettent faire, le présent prix faict demeurera nul et sans effet ; car ainsi sont d'accord lesdites parties par obligations de tous leurs biens, submissions, renontiations et clauses.

Faict et passé audit St-Julien, maison de Me Paul Berthaud, châtelain du lieu, le neufvième de Décembre 1674 après midy.

Présents à ce Sr Henri Vidalenche, maistrechirurgien demeurant à présent aud. St-Julien, et Jacques Ranchon, clerc de Bourg-Argental, témoins requis soubzsigner avec led. Sr Anthony Flacher et Jamet à la cedde, et nous led. Guillot et Montagner pour ne sçavoir enquis et sommés.

Pour led. Jamet expédié Solier, Notaire royal du Bourg-Argental. »

SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE (Loire)
L'Église



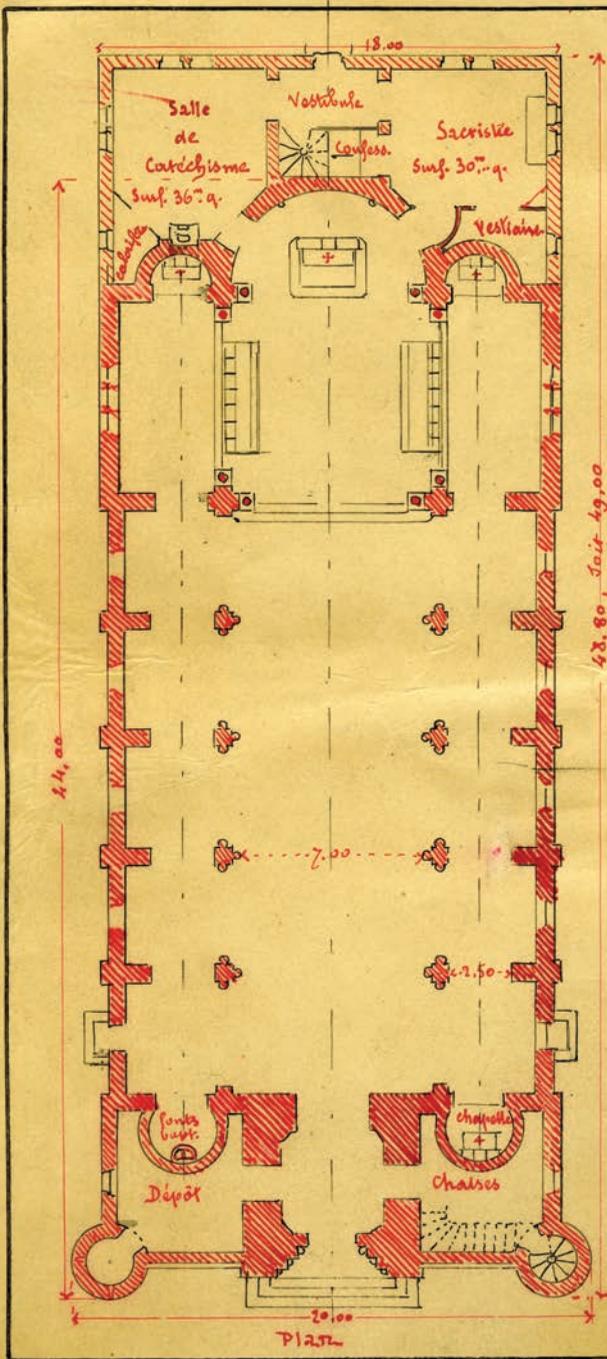
Cliché A. Héraud, Angoulême

SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE (Loire)



Intérieur de l'Eglise (XVII^e siècle)

CHATELAIN
ARCHITECTE
10, rue de la
Grosbois, 50.
ST-NICOLAS-ET-MARIE
(BOULOGNE)



EGLISE
DE
St-JULIEN
M-MOLLET
Leire
Avant-projet
(esquisse)
20.005 p.mètre



Elevation principale

1909
Une nouvelle église ?

Le dernier sonneur



Prosper Petit

1898 - 1984

À découvrir dans
les deux chapelles...





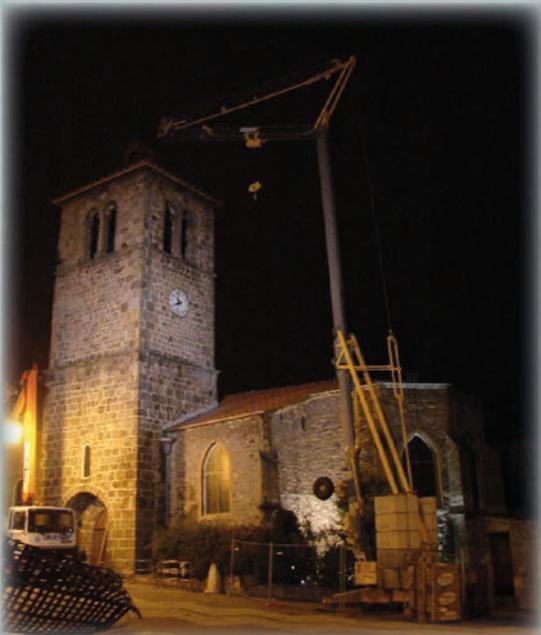
Armoiries
des De Gaste



Armoiries des
De Harenc

Réfection du clocher

en 2008





SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE (Loire)
L'Église



Cliché A. Hérold, Angers

